

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN FONDS DE FONDS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 08 décembre 2020, d'agréer le Fonds de Fonds d'Investissement suivant :

FONDS DE FONDS ANAVA

FONDS DE FONDS

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Adresse du fonds : l'Immeuble Saphir, Rue du Dinar, 1053, Les Berges du Lac II,
Tunis - Tunisie

La société de gestion SMART CAPITAL et la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 décembre 2020, pour la création du Fonds de Fonds d'Investissement, dénommé « Fonds de Fonds ANAVA » d'un montant de 100 000 000 d'euros.